

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation. Le CIP rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques. Il va ainsi définir des parcours d'insertion adaptés pour la personne, et la suivre dans la réalisation. Il conçoit, prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés aux divers parcours d'insertion. Le CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer. Il doit avoir une bonne connaissance du bassin d'emploi et du marché du travail, de l'offre de formation et des dispositifs d'aide.

Objectifs pédagogiques

Après la réalisation de la formation, le candidat sera capable :

- D'accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.

La réussite à l'examen et l'acquisition du Titre Professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle valideront les compétences professionnelles de l'apprenant.

Titre Professionnel CIP : conseiller en insertion professionnelle

Le diplôme visé est le titre professionnel de niveau III (BAC+2), Conseiller en insertion professionnelle est délivré par le ministère de l'Emploi (cf RNCP37274-TP-Conseiller en insertion professionnelle-France Compétences). Date d'échéance de ce titre le 23 mars 2028.

Il est obtenu suite à la validation de 3 certificats de compétences professionnelles (CCP) simultanément ou en partie. Le candidat pourra compléter le titre avec le CCP manquant dans la limite de la validité du titre (cf REAC CIP et fiche de communication) :

CCP1 - Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

CCP2 - Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

CCP3 - Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Plusieurs formats de durée de la formation

1) La formation 12 jours

Sur 3 mois environ à raison d'un jour de 7 heures par semaine, soit 84 heures.

Avec les pré-requis pour le public concerné

Cette formation est proposée à tout public, âgé de plus de 18 ans, sachant lire, écrire et compter, empathique et disponible. Une expérience ou un stage en entreprise de 385 heures minimum (55 jours) est **obligatoire** pour se présenter devant le jury. Votre expérience peut valloir stage, à voir. L'attestation de

stage est à présenter devant le jury le jour de l'examen. ATECA Formation peut vous rédiger des conventions de stage.

2) La formation avec alternance entre formation en centre et formation en entreprise

La formation se déroule sur une période entre 6 mois. Les temps de formation en centre occupant 25% du temps de formation total. Le planning vous sera fourni lors de la signature du contrat.

Avec les pré-requis pour le public concerné

Cette formation est proposée à tout public, âgé de plus de 18 ans, sachant lire, écrire et compter, empathique et disponible. Le contrat en apprentissage ou le contrat de professionnalisation avec ATECA Formation sera signé suite à la mise en place d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur.

Afin de répondre à la demande de travail personnel inter-session, la possession de matériel informatique est indispensable. L'entrée en formation sera soumise à un examen des motivations, ainsi qu'à un entretien afin d'évaluer les savoirs-être et les savoirs faire.

L'examen (3 heures) se déroule sur un plateau technique agréé par la DREETS sur une demi-journée en dehors des heures de formation.

Délai d'accès

L'accès à la formation est possible tout au long de l'année. Celle-ci commence dans les 4 semaines avec un minimum de 3 stagiaires requis. Le planning des jours de formation sera précisé sur votre contrat.

Il est possible d'accéder à cette formation par la voie de l'apprentissage pour les moins de 29 ans (voir condition auprès du CFA ou de Transition Pro). ATECA Formation vous accompagne pour trouver un employeur qui vous financera pendant le temps de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les diverses possibilités.

Référente Handicap : Frédérique LE BON, Tél 06 95 16 77 91, atecaformation@gmail.com

Secteur d'activité et type d'emploi

Le détenteur du TP Conseiller en insertion professionnelle pourra exercer dans les secteurs d'activités suivants :

- Le secteur public et les structures assurant une mission de service public : Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, Maisons de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Missions Locales, Cap Emploi, centres d'information sur les droits des femmes et des familles...
- Le secteur de l'économie sociale et solidaire : structures d'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de

travail temporaire d'insertion, régies de quartiers), groupement d'employeurs par l'insertion et la qualification, associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle

- Le secteur privé : entreprises de travail temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines
- Le secteur du social, médico-social : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, résidences à caractère social, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, Etablissements et services d'aide par le travail, Entreprises Adaptées

Type d'emplois accessibles :

- conseiller en insertion professionnelle
- conseiller en insertion sociale et professionnelle
- conseiller en évolution professionnelle
- conseiller emploi formation
- conseiller à l'emploi
- chargé relation entreprise
- chargé d'accompagnement social et professionnel
- chargé de projet d'insertion professionnelle
- accompagnateur socioprofessionnel

Code(s) ROME :

- K1801 - Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Il n'existe pas de lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

Examen

ATECA Formation organise la session d'examen sur un plateau technique agréé par la DREETS.

Un jury, composé de 2 professionnels du métier, habilités par le Ministère chargé de l'Emploi, évalue le candidat au cours

- D'une mise en situation professionnelle (45 minutes) : sujet tiré au sort, 15mns de préparation et 30 minutes d'entretien avec un candidat à l'emploi-comédien.
- D'un entretien technique (40 minutes) : le candidat écrit une synthèse de son entretien, 20mns, puis il la présente devant le jury qui interroge le candidat.
- D'un questionnement (1h00) à partir de la production d'un dossier de projet (30 pages) préparé en amont de l'examen qui fait référence à la période de stage
- D'un entretien final (30 minutes) avec le jury sur la base du dossier professionnel, préparé en amont de l'examen.

Ces modalités sont définies dans le référentiel de certification du titre professionnel Formateur Professionnel d'Adultes.

N'ayant pas encore organisé de session d'examen, les taux ne sont pas connus

Taux de réussite à l'examen :

Taux de présence à la formation :

Contenu de la formation

La formation proposée par ATECA Formation respectant le référentiel, aborde les thèmes suivants :

CCP1- Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé :

- Informer une personne ou un groupe des ressources en matière d'insertion et des services dématérialisés
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

CCP2- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle :

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
- Accompanyer la réalisation des projets professionnels
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
- Analyser sa pratique professionnelle

CCP3- Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle :

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de projection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive.

Litige – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux



SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Formatrice et contact

Frédérique LE BON (Tél : 06 95 16 77 91), formatrice professionnelle d'adultes, directrice d'ATECA Formation. NDA 32620349362 obtenu auprès du Préfet des Hauts-de France.

ATECA Formation s'autorise à travailler avec d'autres formateurs respectant la certification QUALIOPI.

Moyens pédagogiques et techniques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
Documents et supports de formation projetés
Exposés théoriques
Echanges de pratiques et retours d'expériences
Interventions ponctuelles de professionnels extérieurs

Etudes de cas concrets
Mise à disposition des documents en ligne
Réseau WIFI
Possibilité de prendre les repas sur place
WC

Dispositif de suivi, de l'exécution et de l'évaluation de la formation

Dossier d'inscription complet avant le début de la formation
Feuilles d'attestation de présence
Livret de suivi de l'apprenti (pour contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
Aide personnalisée
Questions orales ou QCM, évaluation en cours de formation (ECF)

Etudes de cas concrets
Travail personnel à fournir en parallèle des temps de formation
Formulaires d'évaluation des acquis après chaque module de CCP dispense
Formulaires d'évaluation finale de la formation
Remise de l'attestation de formation
Cérémonie de remise de diplôme.

Modalités financières

- 1) Pour la formation en 12 jours : 3360,00 euros par personne. Ce montant comprend les 84 heures de formation et les frais à la session d'examen devant le jury.

Etant donné que ATECA Formation a la Certification QUALIOPI pour les actions de formation, la prise en charge financière peut se faire par le biais de votre compte personnel de formation -CPF, par votre OPCO ou par France Travail.

- 2) Pour la formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, la formation est prise en charge à 100% par l'OPCO de votre employeur.

Lieu de formation

ATECA Formation est situé au 1 rue Jules Ferry, 62250 MARQUISE.

Fiche programme du Titre Professionnel CIP | 2025



Frédérique LE BON
Directrice / formatrice
06 95 16 77 91
SASU ATECA Formation
au capital social de 500euros
Siret 9191242140017
siège social 1 rue Jules Ferry
62250 MARQUISE
atecaformation@gmail.com

Retrouvez-nous sur la page Facebook <https://www.facebook.com/AtecaLeBon>